

Article 1er de l'arrêté du 27 mai 2025 relatif à la détermination des seuils de vigilance pour canicule du dispositif spécifique de Météo-France

Date de mise à jour : 23 Juin 2025

Notre analyse

L'arrêté du 27 mai 2025, pris en application du [décret n°2025-482 du 27 mai 2025](#), vient préciser les mesures et actions à mettre en place dans l'entreprise pour faire face aux risques associés à l'évolution des conditions atmosphériques et à leur impact sur les conditions de travail, notamment en cas d'épisode de chaleur intense.

Cet article définit les 4 niveaux de danger liés à la chaleur, selon des couleurs et des seuils de vigilance météorologique de Météo France et à partir desquels devront être mises en œuvre les mesures ou les actions de prévention pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs :

- «**vigilance verte**» correspondant à la veille saisonnière sans vigilance particulière;
- «**vigilance jaune**» correspondant à un pic de chaleur: exposition de courte durée (1 ou 2 jours) à une chaleur intense présentant un risque pour la santé humaine, pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail ou de leur activité physique. Il peut aussi correspondre à un épisode persistant de chaleur: températures élevées durablement (indices bio-météorologiques (IBM) proches ou en dessous des seuils départementaux);
- «**vigilance orange**» correspondant à une période de canicule: période de chaleur intense et durable pour laquelle les indices bio-météorologiques atteignent ou dépassent les seuils départementaux, et qui est susceptible de constituer un risque sanitaire pour l'ensemble de la population exposée, en prenant également en compte d'éventuels facteurs aggravants (humidité, pollution, précocité de la chaleur, etc.);
- «**vigilance rouge**» correspondant à une période de canicule extrême: canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique qui présente un fort impact sanitaire pour l'ensemble de la population ou qui pourrait entraîner l'apparition d'effets collatéraux, notamment en termes de continuité d'activité;

LE DISPOSITIF DE VIGILANCE



Cet article définit également les notions suivantes :

- « Episode de chaleur intense » : atteinte du seuil de niveau de vigilance « jaune » ou « orange » ou « rouge » visé ci-dessus.
- « Périodes de canicule » : atteinte du seuil des niveaux de vigilance « orange » ou « rouge », visé ci-dessus.

Article 1er de l'arrêté du 27 mai 2025 relatif à la détermination des seuils de vigilance pour canicule du dispositif spécifique de Météo-France



Fortes chaleurs et canicule
sur les chantiers, OPPBTP

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les 4 niveaux de vigilance

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Site de Météo France

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Prévention des risques liés
aux épisodes de chaleur
intense

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)